



Mon avocat ne m'a pas défendu.

Par **kalo_old**, le **11/10/2007 à 18:20**

Dernièrement et après des années d'attente, j'ai reçu la décision du Conseil d'Etat. A ma grande surprise, en lisant le jugement, il n'y a pas le Contradictoire. Cela veut dire que mon avocat qui devrait me défendre et à qui j'ai payé les honoraires, ne m'avait pas défendu. Est-ce que vous pouvez m'expliquer s'il vous plaît les démarches à suivre, en sachant que mon avocat ne veut pas rentrer en contact avec moi et ne me répond pas au téléphone.

Par **Jurigaby**, le **12/10/2007 à 11:36**

la meilleure chose à faire est de prévenir le bâtonnier de ses agissements...

Et éventuellement, si ils faits le justifie, vous pourrez le poursuivre devant les juridictions civiles aux motifs d'une violation des ses obligations contractuelles.